

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Construction d'un centre cultuel et culturel sur la commune de la Courneuve (93)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCI PCC Immobilier

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Mme Rajiah Julie - Gérante

RCS / SIRET

8 5 0 1 7 5 7 3 8 0 0 0 1 0

Forme juridique

Société Civile Immobilière

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôt de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs. a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.	Sur un terrain d'assiette de 15 934 m ² , construction d'une centre cultuel et culturel de 3 900 m ² d'emprise au sol (bâtiment ERP, 3ème catégorie du type V). Le projet comportera 187 places de stationnement pour l'accueil des fidèles dont 15 places PMR (personnes à mobilités réduites).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet de Paris Centre Chrétien (PCC) consiste en la construction d'un édifice cultuel et culturel qui résulte d'un double besoin clairement identifié par PCC et la commune de la Courneuve :

- Harmonisation des cultes des différentes communautés protestantes évangéliques, au sein de la ville de la Courneuve ;
- Nécessité de disposer d'un lieu de culte en adéquation avec la croissance de la communauté protestante.

Le projet, d'une superficie totale de 1,59 ha, sera érigé, en lieu et place, d'une friche herbacée ponctuée de plantations arbustives et arborées, située au Nord-Est du cimetière intercommunal de La Courneuve, à l'intersection entre le réseau ferroviaire et l'avenue Waldeck Rochet (D114).

La future église sera composée d'un bâtiment de type R+2 et d'un parking attenant. Elle comprendra un sanctuaire où se dérouleront les messes, des salles d'enseignement, une cafétéria, un yom center pour les réunions de prières, des salons de réception et différents locaux techniques.

Le plan de masse du projet est reporté en annexe.

4.2 Objectifs du projet

Le projet d'église a été conçu avec un double objectif :

- offrir une réponse adaptée à la modernité des offices de Paris Centre Chrétien en érigeant un lieu de culte adapté à la communauté protestante évangélique de la région ;
- construire un bâtiment s'inscrivant et répondant à l'orientation et la programmation du plan santé et environnement mis en place sur le territoire de Seine-Saint-Denis.

Il permettra la création d'une dizaine d'emploi.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux de construction devraient débuter en 2022 pour une livraison prévue en 2023. La durée du chantier est estimée à 18 mois.

Le chantier comprendra les phases suivantes :

- Travaux de dépollution préalables ;
- Défrichage, terrassement et préparation des terrains ;
- Construction de l'espace culturel et du sanctuaire ;
- Réalisation des voies de circulation et des aires de stationnement ;
- Aménagement paysager des espaces extérieurs.

Des dispositions seront prises par la maîtrise d'ouvrage pour limiter les nuisances de chantier, pour préserver l'environnement et les riverains notamment par la maîtrise du bruit, de la pollution de l'eau et des sols, des poussières, des déchets et des dégradations grâce à une charte de chantier propre.

Dans le cadre de l'installation du chantier, des zones de stationnement seront installées dans les enclaves de travaux.

L'objectif est de prévoir suffisamment de places de stationnement pour éviter que du personnel de travaux utilise des places de stationnement autres que celle du chantier.

L'utilisation de matériaux recyclables sera privilégié dans le cadre du projet, ainsi que les circuits courts pour l'élimination des déchets de chantier et limiter l'impact carbone. Afin d'éviter toutes salissure des voiries, des aires de décroûtage seront installées sur le chantier. Pour limiter les poussières, des campagnes de nettoyage seront organisées régulièrement par chaque entreprise et des revues propreté chantier seront effectuées chaque semaine. Des aires de lavages des bennes à béton avec ouvrage de rétention seront également mise en place.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet consiste en la construction d'une église à destination de la communauté protestante évangélique. Ce lieu, à la fois édifice cultuel et culturel, permettra d'accueillir environ 2624 fidèles.

Concernant l'assainissement, principal impact du site sur l'environnement, les eaux usées du futur projet seront rejetées dans le réseau d'assainissement communal sans traitement préalable.

Les eaux pluviales seront, quant à elles, traitées de manière séparative. La présence de sols contaminés par des remblais ne permettra pas de gérer ces eaux par infiltration. De ce fait, seront mis en place des bassins de rétention étanches. Ceux-ci seront raccordés au réseau d'eaux pluviales communal par l'intermédiaire d'un débit de fuite établi à 10 l/s/ha.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

En l'absence d'infiltration des eaux pluviales du fait d'une contamination des sols ou de rejet vers le milieu naturel, le projet ne sera pas soumis à étude d'incidence au titre de la Loi sur l'Eau selon la rubrique 2.1.5.0. L'ensemble des eaux pluviales sera tamponné sur le site avant d'être renvoyé dans le réseau d'assainissement communal par le biais d'un débit de fuite établi à 10 l/s/ha.

A noter également qu'une reconnaissance de zone humide a également été réalisée. Sur la base des échantillons prélevés, aucune zone humide n'a été mise en évidence au droit de l'emprise du projet.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Terrain d'assiette	15 934 m ² ;
Surface bâti (dont surface bâtiments)	4 194,9 m ² (3 900 m ²) ;
Surface des espaces verts	3 671,1 m ² ;
Surface des ouvrages de rétention étanches pour la gestion des EP	588 m ² ;
Surface des parkings et voiries (enrobés ou béton)	7 480 m ² ;
Nombre de place de stationnement créé	187 places

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

34, avenue Waldeck Rochet
93120 La Courneuve

Coordonnées géographiques¹

Long. 2° 24' 39" 58E Lat. 48° 56' 29" 74N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFF les plus proches sont : - ZNIEFF de type I n° 110020468 : "Plans d'eau et friches du Parc Départemental de la Courneuve" situé à 25 m au Nord du projet - ZNIEFF de type II n° 110020475 : "Parc Départemental de la Courneuve" situé à 10 m des limites de propriétés.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone la plus proche couverte par un arrêté de protection biotope est le bois de Bernouille (identifiant n° FR3800495), situé à 12,2 km au Sud-Est du projet.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le département de Seine-Saint-Denis fait l'objet d'un PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement). D'après celui-ci, les infrastructures impactantes poula commune de la Courneuve sont les autoroutes A1 et A86, les nationales N 2 et N 301 et le réseau ferroviaire du RER B.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est localisé à moins de 100 m du cimetière intercommunal de la Courneuve. A ce titre, il obéit aux servitudes instituées par l'article L.2223-5 du Code des collectivités territoriales.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une étude de caractérisation de zone humide a été réalisée par le bureau d'études Tauw France en août 2019. 15 sondages de sol ont été réalisés et analysés. Aucune trace d'hydromorphie n'a été relevée.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de La Courneuve fait l'objet d'un Plan de Prévention des risques de mouvement de terrain associés à des problèmes d'affaissement et d'effondrement liés à la présence de cavités souterraines. Le PPRT a été approuvé, le 18/04/1995 (Arrêté n° 93DRIEA_IF20120008).
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une étude de pollution des sol a été réalisée en mai 2019 par le bureau d'études Tauw et conclue à la présence de plusieurs zones de pollution concentrée et à une répartition des polluants jusqu'à une profondeur de 2 m. Ont été retrouvés, dans les sols, des hydrocarbures, des HAP, des PCB et des composés volatils comme des COHV et des BTEX. Selon le schéma conceptuel, une partie peut être maintenue sur site, dans le cadre du projet, une autre devra être évacuée et traitée sur ou hors site.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'ensemble du département est situé dans la zone de répartition des eaux (ZRE) de l'Albien.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas d'aire d'alimentation de captage dans le département de Seine-Saint-Denis.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche se trouve sur la commune de Stains, à 2,25 km au Nord-Ouest du site. Il s'agit du site n°6827 : "Cite-jardin et groupe scolaire du Globe".
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est à 10 m de la ZPS n° FR1112013 " Sites de Seine-Saint-Denis ".
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'eau consommée sur le site proviendra du réseau d'adduction de la ville de La Courneuve. Ceux-ci se répartiront essentiellement entre les eaux sanitaires et les eaux de lavage des sols.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une partie des terres polluées seront évacuées du site pour être traitées dans les filières adaptées. Les terrassements réalisés pour l'aménagement de la future église, des parkings et des voies de circulation attenantes généreront des déblais. Ceux-ci seront prioritairement utilisés pour les nivellements paysagers du site sous réserve de leur innocuité.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une étude écologique a été réalisée, en 2019, sur le site, par le bureau d'étude Tauw. Le site est une friche urbaine dominée par des bosquets et fourrés et desservie par des zones de prairie et de pelouses permettant l'accès à l'ensemble du site. La diversité faunistique du secteur est relativement modeste du fait de la présence d'un cortège faunistique peu diversifié et de la nature des habitats naturels recensés sur le site.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne sera à l'origine d'aucune émission ou rejet pouvant impacter la zone Natura 2000 - ZPS n° FR1112013 " Sites de Seine-Saint-Denis ".

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone d'étude se situe en dehors de la zone des aléas associés à la dissolution du gypse (PPR approuvé le 18/04/1995) mais dans l'emprise du PPR (prescrit le 23/07/2001) relatif au mouvement de terrain dus au retrait et gonflement des argiles.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet générera des déplacements à la fois pendant la phase travaux (véhicules de chantier) ainsi que pendant la phase d'exploitation (déplacement des fidèles vers la future église). Des aménagements, afin de privilégier les modes de déplacements doux et l'utilisation des transports en commun, seront réalisés.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	La fréquentation du public et le fonctionnement des installations techniques sont susceptibles de générer du bruit. Le site se trouve à proximité de l'avenue Waldeck Rochet classée de voies bruyantes catégorie 3, dont le niveau sonore au point de référence varie entre 65 et 76 dB(A).

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les émissions de vibrations seront seulement durant la phase travaux.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le parking extérieur sera éclairé.</p> <p>Le site est en agglomération et percevra les émissions lumineuses environnantes, notamment des rue adjacentes éclairées.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Pendant la phase travaux, notamment pendant la phase de démolition, le chantier est susceptible d'émettre des poussières dans l'atmosphère. C'est pourquoi, des mesures préventives afin de limiter ces rejets seront mises en place pendant toute la durée des travaux (utilisation d'engins homologués, dispositif de brumisation mobile, campagne de nettoyage,...)</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux usées seront rejetées dans le réseau d'assainissement communal. L'infiltration des eaux pluviales ne sera pas recherchée dans le cas présent, étant donné les problèmes de pollution des sols qui touchent le site. Il sera disposé des ouvrages de rétention étanches. Ces dispositifs seront raccordés au réseau d'assainissement communal par le biais d'un débit de fuite établi à 10 l/s/ha.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les déchets générés seront liés à la fréquentation du public. Ce seront principalement des déchets de type ménagers.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans le rayon de 100 m autour du cimetière Intercommunal de la Courneuve.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prend place sur un terrain en friche.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Entre 2019 et 2020, deux avis de l'autorité environnementale ont été émis sur la commune de La Courneuve. En septembre 2019, un projet a été présentée au nom de la société ECT pour le traitement biologique de terres polluées sur le site de la Noue Fondrière, au Nord de l'avenue Mermoz, à 700 m au Sud du projet. De par leur éloignement, il n'y pas de risque d'impact cumulé entre les deux projets.

Le second avis de l'autorité environnementale a été publié en août 2019 pour le projet d'un établissement de production de matières pharmaceutiques, présenté par la société Organotechnie. Le projet, situé 27, avenue Mermoz, est également éloigné de la future église.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Une mesure de gestion de la pollution des sols présente sur le site a été adoptée. Cette mesure consiste à gérer une partie des terres polluées sur site et d'en évacuer une autre partie pour un traitement adapté en filière agréée.

Le seul impact potentiel du projet résulte de sa gestion des eaux de ruissellement. Ces dernières seront tamponnées sur le site, par l'intermédiaire de bassins de rétention étanches avant d'être rejetées au réseau par l'intermédiaire d'un débit de fuite établi à 10 l/s/ha.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet prend place sur une friche qui sera alors requalifiée et revalorisée avec une traitement des sols adapté.

De plus, la nature du projet n'engendre pas d'impacts négatifs notables sur l'environnement du site. Les caractéristiques du projet restent bien en-dessous des valeurs seuil nécessitant une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; <input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. <input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 - Etude de la pollution du sol et de faisabilité du projet
Annexe 8 - Etude de délimitation de zone humide et évaluation écologique du site

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

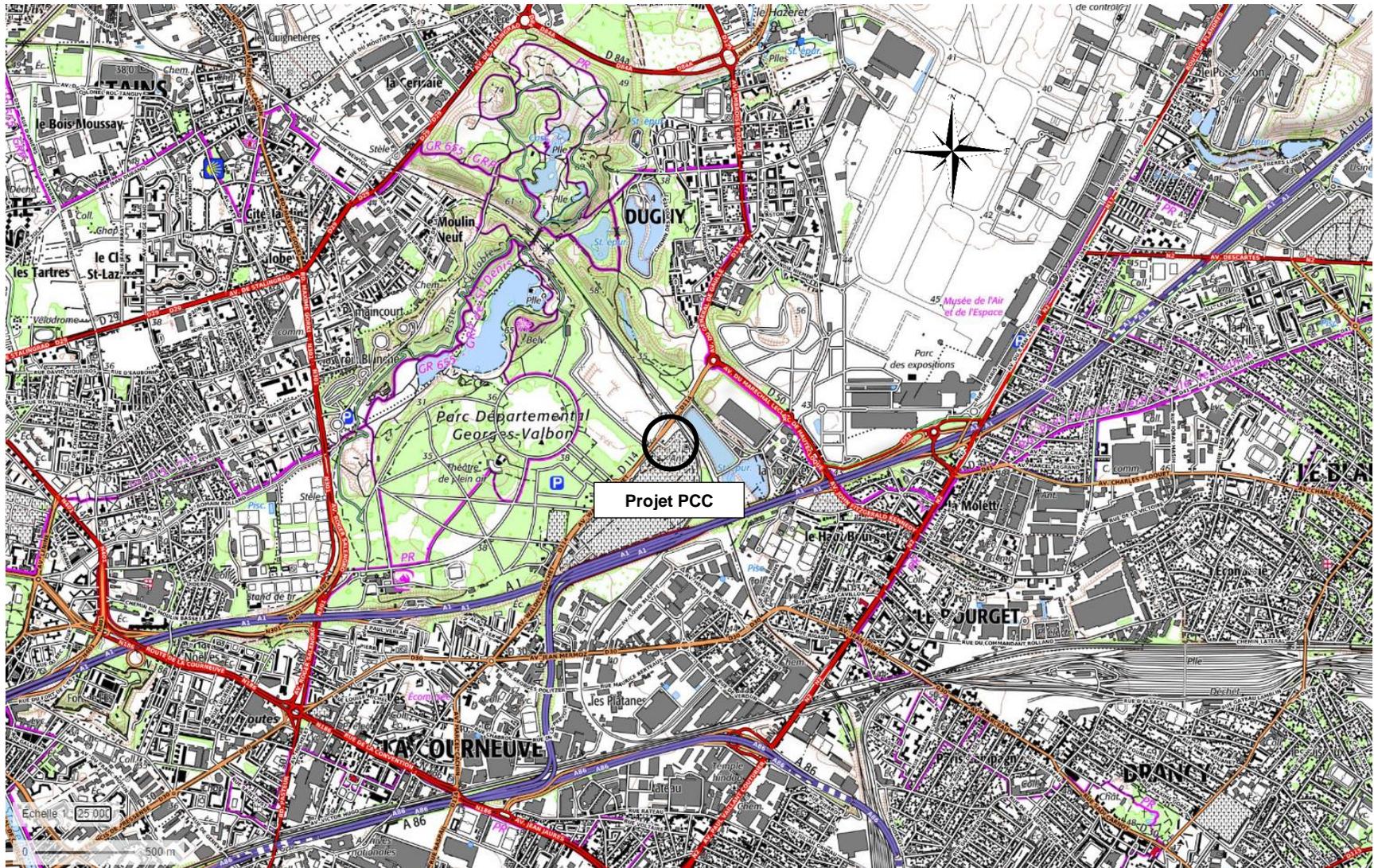
LA COURNEUVE

le,

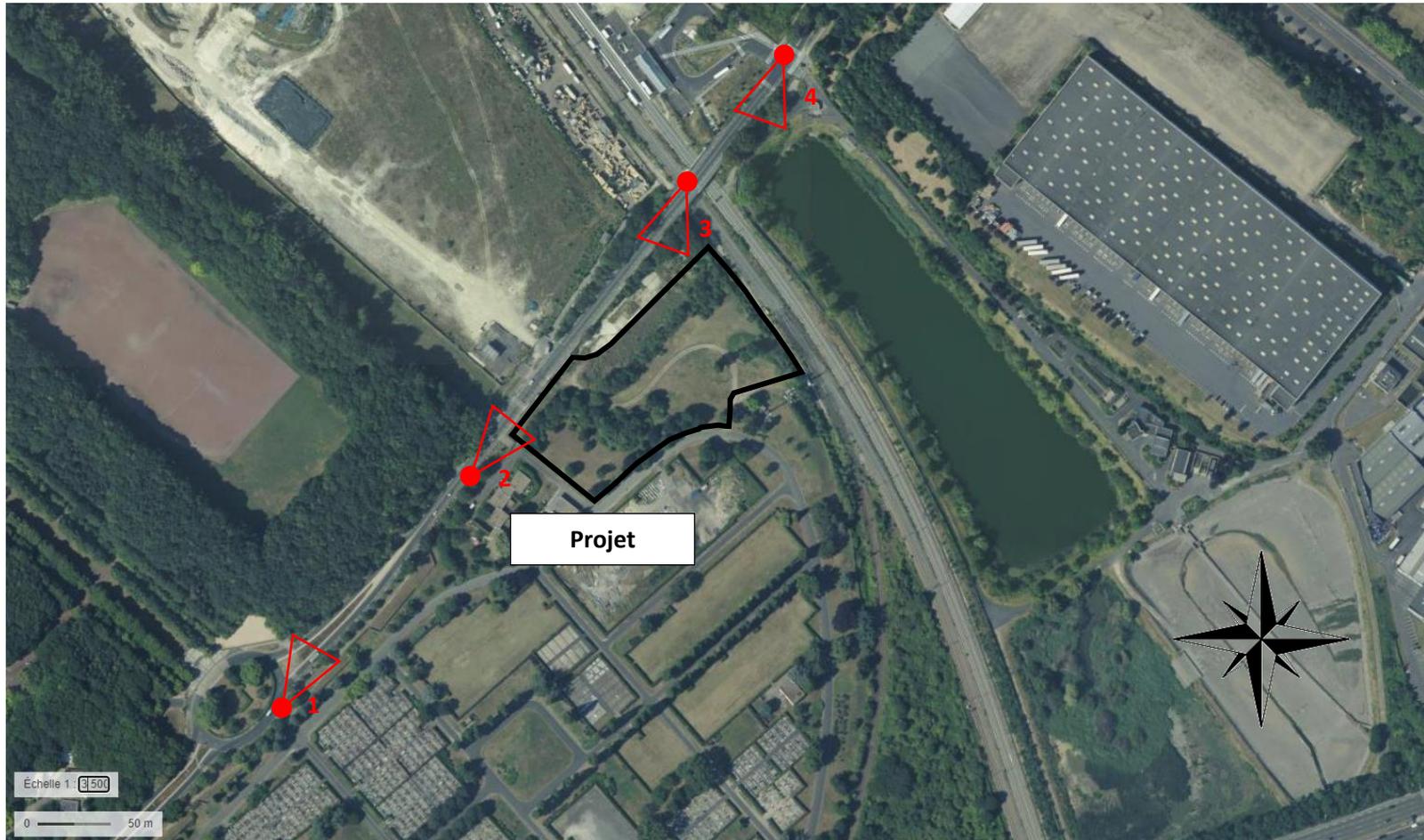
19/11/2020

Signature





SCI PCC immobilier 7 rue Pascal – BP 54 93120 La Courneuve	Construction d'une église – 34, rue Waldeck Rochet sur la commune de La Courneuve (93)	1/25 000 ^{ème}
TAUW France Immeuble le Vancouver 3, allée Edmée Lheureux 94340 Joinville le Pont	Plan de situation Extrait carte IGN au 1/25000 ^{ème}	6 octobre 2020
		Annexe 2



	PROJET : Centre culturel et culturel 34, rue Waldeck Rochet 93120 La Courneuve	PHASE : PC DATE : 6/10/2020 ECHELLE : 1/3 500 AUTEUR :
	DR : SCI PCC immobilier 7 rue Pascal – BP 54 93120 La Courneuve	
	DESIGNATION : PHOTOGRAPHIE AERIENNE LOCALISANT LE PROJET	



1 - Point de vue du projet depuis la rue Waldeck Rochet – La Courneuve (vue éloignée)



2 - Point de vue du projet depuis la rue Waldeck Rochet – La Courneuve (vue rapprochée)

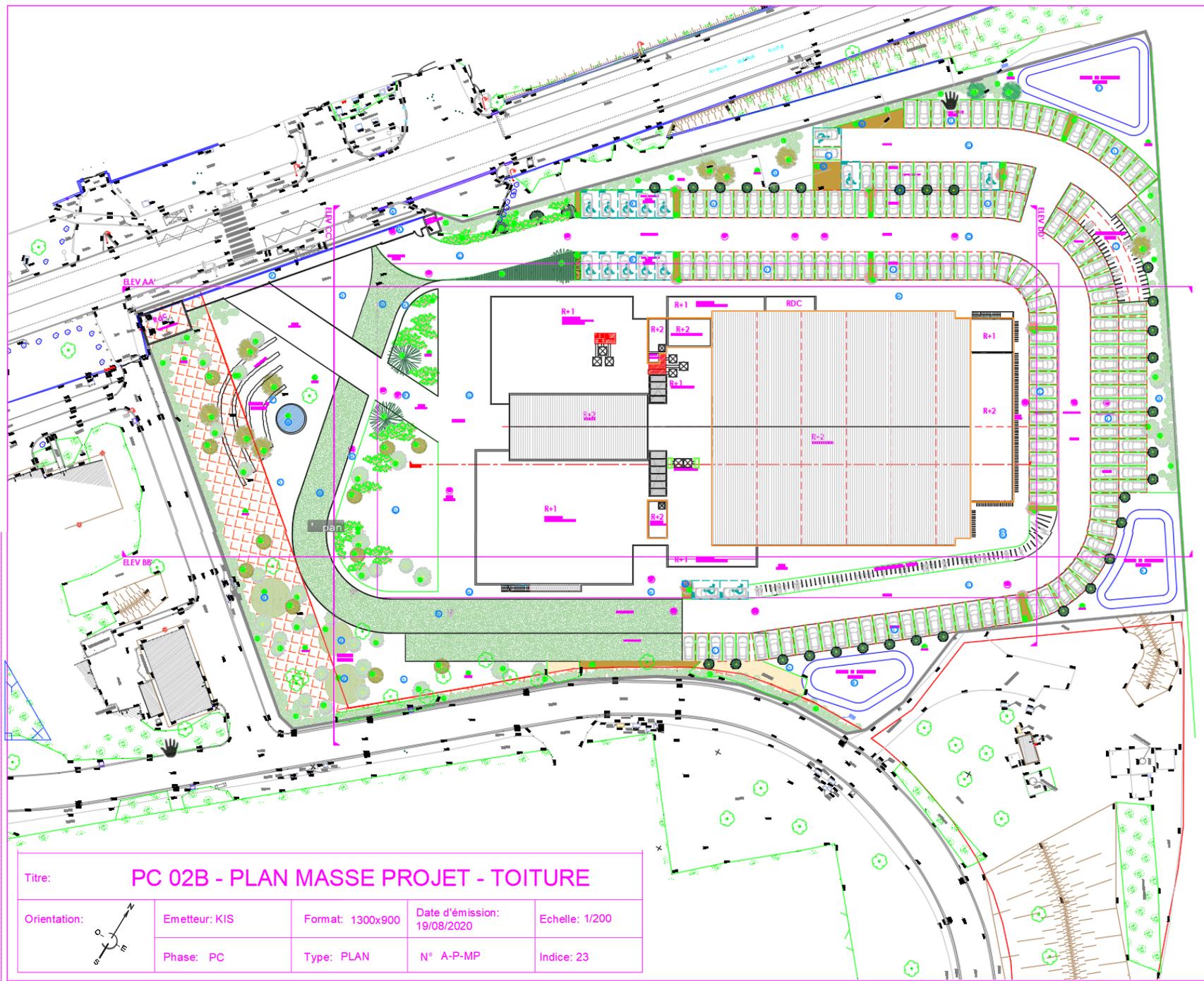


3 - Point de vue du projet depuis la rue Waldeck Rochet – La Courneuve (vue rapprochée)

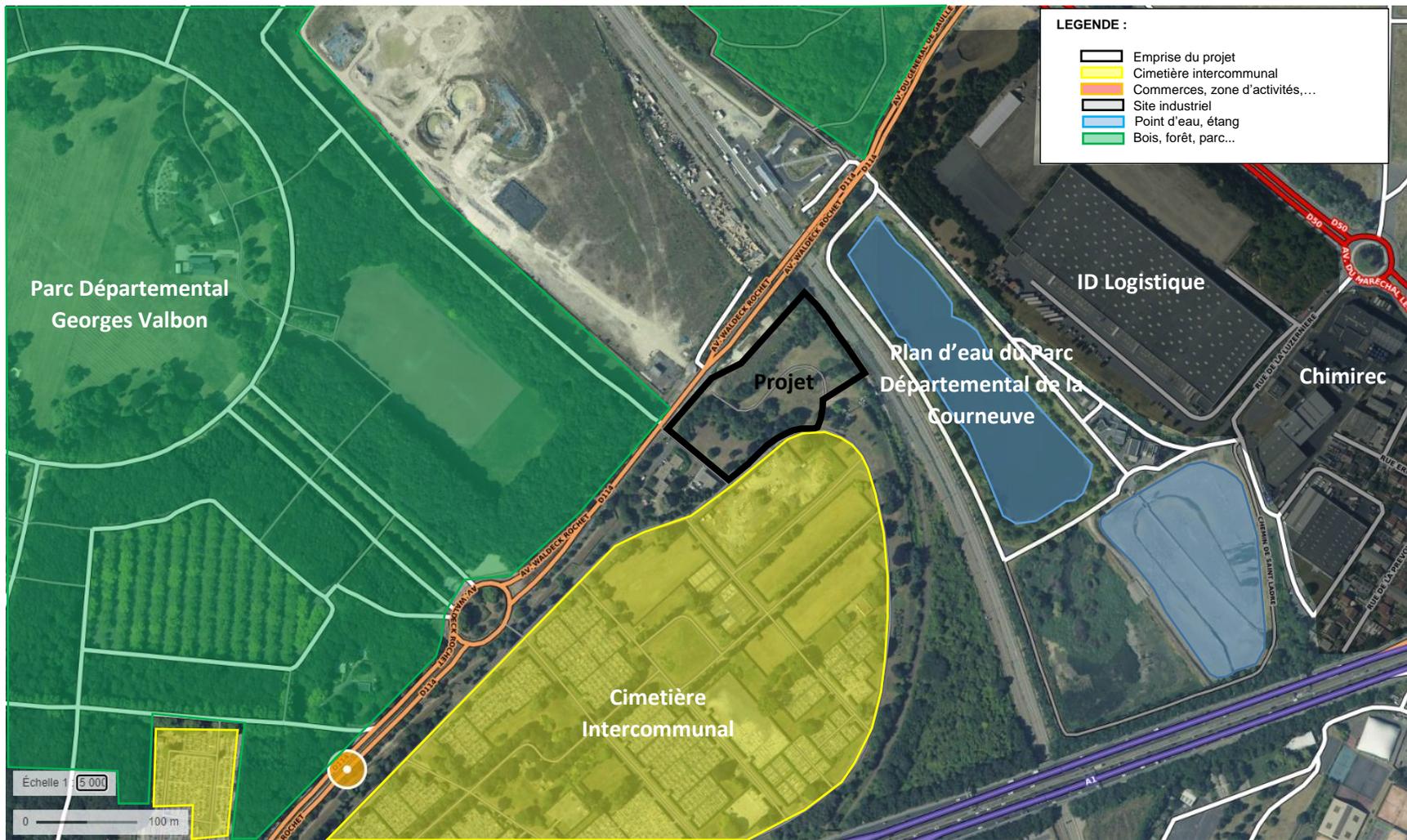


4 - Point de vue du projet depuis la rue Waldeck Rochet – La Courneuve (vue éloignée)

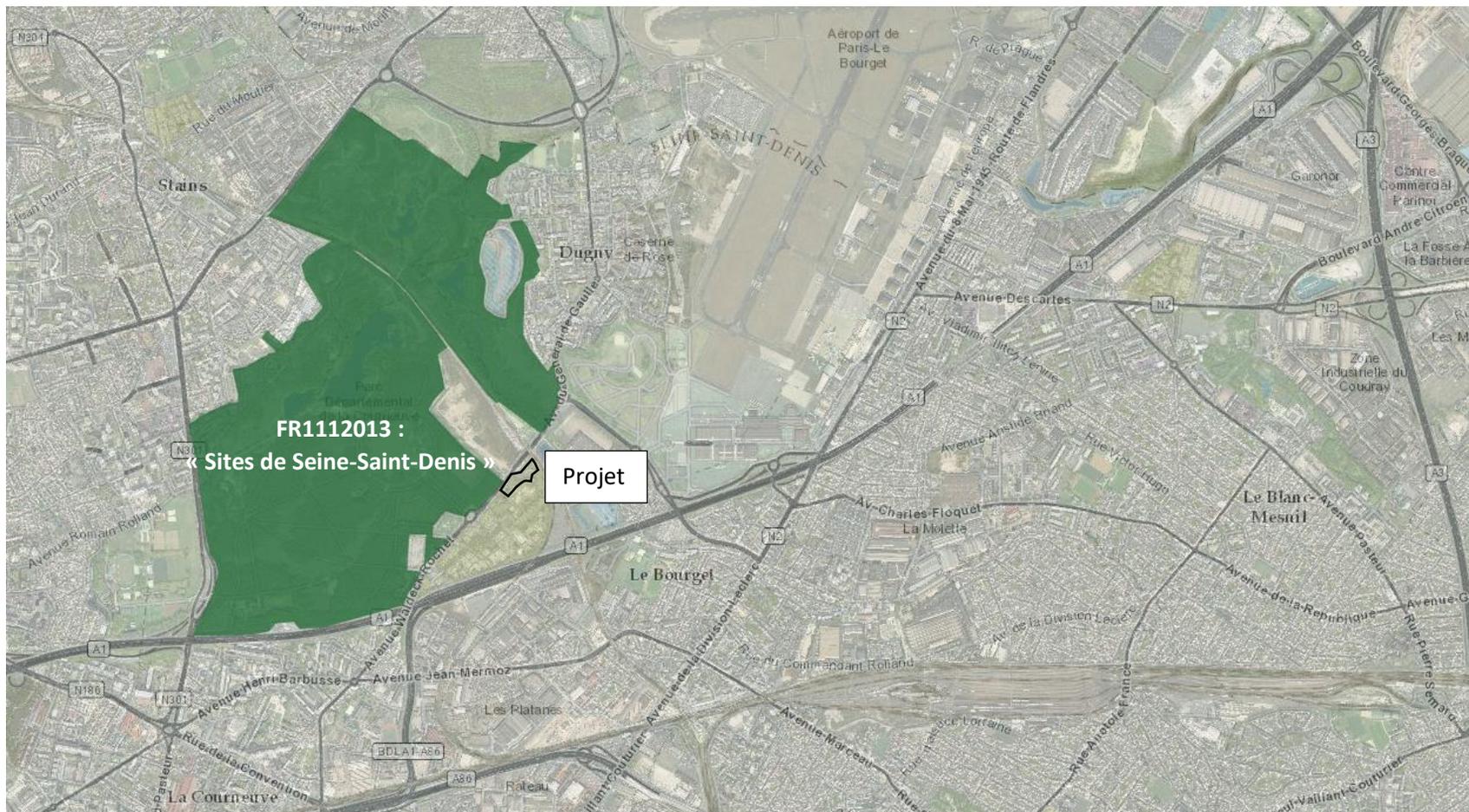
	<p>MAGASIN : Eglise 34, rue Waldeck Rochet 93120 La Courneuve</p>	<p>PHASE : PC</p> <p>DATE : 29/07/2020</p> <p>ECHELLE :</p> <p>AUTEUR :</p> 
	<p>DR : SCI PCC immobilier 7 rue Pascal – BP 54 93120 La Courneuve</p>	
	<p>DESIGNATION : PHOTOGRAPHIES SITUANT LE TERRAIN DANS UN ENVIRONNEMENT PROCHE ET LOINTAIN</p>	



Titre: PC 02B - PLAN MASSE PROJET - TOITURE			
Orientation: 	Emetteur: KIS	Format: 1300x900	Date d'émission: 19/08/2020
	Phase: PC	Type: PLAN	N° A-P-MP
			Echelle: 1/200
			Indice: 23



	PROJET : Centre culturel et culturel 34, rue Waldeck Rochet 93120 La Courneuve		PHASE : PC
	DR : SCI PCC immobilier 7 rue Pascal – BP 54 93120 La Courneuve		DATE : 6/10/2020
	DESIGNATION : PLAN DES ABORDS DU PROJET		ECHELLE : AUTEUR :



	PROJET : Centre culturel et culturel 34, rue Waldeck Rochet 93120 La Courneuve	PHASE : PC	
	DR : SCI PCC immobilier 7 rue Pascal – BP 54 93120 La Courneuve		DATE : 6/10/2020
	DESIGNATION : LOCALISATION DU PROJET PAR RAAPORT AUX SITES NATURA 2000 EN ILE-DE-FRANCE		ECHELLE : AUTEUR :  Tauw